

## Communiqué de presse

### **Un pas en avant, deux pas en arrière pour les AOP et IGP : oriGIn analyse les propositions de réforme de la politique de qualité de la Commission européenne**

Genève

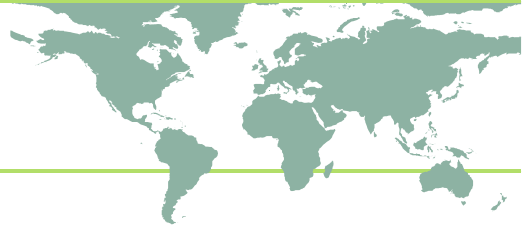
le 10 décembre 2010

oriGIn salue les propositions présentées aujourd'hui par la Commission européenne dans le cadre la réforme de la politique agricole de qualité, notamment la reconnaissance du rôle et des responsabilités des organisations en charge de la gestion des appellations d'origine protégées (AOP) et indications géographiques protégées (IGP), le renforcement du niveau de protection et des contrôles tout au long de la chaîne alimentaire, ainsi que les délais de procédure plus courts. D'autre part, oriGIn déplore l'absence d'une proposition fondamentale pour l'avenir des signes de qualité, à savoir la possibilité de maîtriser les volumes de production.

*« Les propositions de la Commission Européenne reflètent un certain nombre de préoccupations des producteurs de produits AOP et IGP. Elles offrent quelques outils pour améliorer la protection et les contrôles de ces produits, mais nous regrettons que la Commission n'ait pas allée au bout de son raisonnement. Si l'UE veut véritablement favoriser le développement des AOP et IGP, les organisations qui en ont la charge doivent pouvoir gérer de manière harmonieuse le développement de leurs marchés »* a déclaré M. José Enrique Garrigos, Président du « Consejo Regulador de las IGP Jijona y Turrón de Alicante » et vice-président d'oriGIn.

La gestion de la production par les organisations en charge des AOP/IGP est un pré requis pour préserver l'authenticité des produits, permettre leur développement et garantir la qualité aux consommateurs. *« Les producteurs d'AOP et d'IGP souhaitent pouvoir gérer de manière harmonieuse le développement de leurs marchés et, en conséquence adapter l'offre à la demande. Il s'agit pour nous de prévenir les crises qui mettent en péril le patrimoine collectif que sont les AOP et les IGP, des produits de terroir qui font vivre des populations dans des zones souvent défavorisées, mais aussi et surtout des produits qui ont fait le choix d'un développement durable, des produits qui garantissent aux consommateurs un patrimoine gastronomique diversifié et de qualité. Nous comptons sur l'appui du Parlement européen et des Ministres de l'agriculture pour obtenir des avancées concrètes sur ce point »*, a affirmé M. Stefano Fanti, Directeur du « Consorzio del Prosciutto di Parma » et membre du Comité technique d'oriGIn.

Par ailleurs, oriGIn regrette fortement que la Commission ait publié aujourd'hui des lignes directrices sur l'utilisation des AOP et IGP en tant qu'ingrédients dans des produits composés, qui ne contiennent aucun mécanisme efficace de protection et contredisent la jurisprudence européenne en la matière. *« Nous ne comprenons pas pourquoi la Commission a décidé d'adopter ces lignes directrices aujourd'hui alors même qu'elle propose de modifier le règlement actuel sur les AOP et IGP. Le choix de lignes directrices, instrument non contraignant, pour traiter un sujet essentiel comme l'étiquetage, crée une forte insécurité juridique qui va à l'encontre des attentes des producteurs et des consommateurs en matière de protection*



*des AOP et IGP. Nous demandons instamment au Parlement Européen et au Conseil de revoir ces lignes directrices » a conclu M. Christian Amblard, Directeur du Syndicat du Pruneau d'Agen et membre du Comité technique d'oriGIn.*

**A propos d'oriGIn :**

*L'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques – oriGIn – est la coalition internationale des producteurs d'IG et représente quelque 200 associations de producteurs de 40 pays, y compris les IG européennes le plus connues.*

**Pour plus d'informations :**

Veuillez contacter M. Massimo Vittori, Secrétaire général, tel.: +41 22 755 07 32; e-mail: [secretariat@origin-gi.com](mailto:secretariat@origin-gi.com); web: [www.origin-gi.com](http://www.origin-gi.com)